

Immigration et citoyenneté

Règlements du pays d'accueil en matière d'immigration

Les règlements régissant l'immigration varient énormément d'un pays à l'autre, et il est important de bien les connaître avant de partir.

Dans la plupart des pays, l'immigration est autorisée pour l'une des trois raisons suivantes :

- l'emploi;
- l'investissement;
- les liens familiaux.

Certains pays acceptent aussi comme immigrants éternuels des retraités ou des gens qui jouissent d'un revenu minimum garanti — mais cette pratique est loin d'être généralisée. Ainsi, le Mexique a une catégorie d'immigrants retraités, les *immigrante rentista*, mais les États-Unis ne reconnaissent pas la retraite comme une raison valable pour devenir un résident permanent sur leur territoire.

Les pays dont les règlements n'ont pas de catégorie spéciale pour les retraités exigent en général que la personne qui se propose d'immigrer prouve qu'elle touche des revenus suffisants pour subvenir à ses besoins et à ceux des person-

nes à sa charge. Le Mexique par exemple exige un revenu mensuel de 10 000 pesos, plus 5 000 pesos par personne à charge, et le Costa Rica, un revenu mensuel de 600 \$US.

Réunissez les documents nécessaires

Est-ce que tous vos documents de voyage, y compris votre passeport et votre visa, sont en règle? Savez-vous comment joindre la mission diplomatique ou consulaire du Canada la plus proche?

Quel que soit le pays de votre choix, il vous faut une preuve de citoyenneté canadienne. Votre passeport est la meilleure preuve et il est souvent indispensable pour être admis dans un pays étranger. De nombreux pays exigent que les candidats à l'immigration présentent leur demande avant de quitter leur pays, tandis que d'autres permettent à des personnes entrées comme touristes de faire leur demande sur place. Renseignez-vous soigneusement sur les règlements du pays où vous comptez vivre à cet égard.